



FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION  
Rome, Viale delle Terme di Caracalla. Cables: FOODAGRI, Rome. Tel. 5797



WORLD HEALTH ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Genève, Palais des Nations. Câbles: UNISANTÉ, Genève. Tél. 33 10 00  
Point 4 de l'ordre  
du jour provisoire

ALINORM 64/19  
juin 1964

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Deuxième session, Genève, 28 septembre - 7 octobre 1964

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN MATIERE DE FRUITS ET LEGUMES TRAITES

La première réunion du Comité d'experts mondial constitué par la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius et chargé d'élaborer des normes internationales relatives aux fruits et légumes traités s'est tenue à Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique, les 29 et 30 mai 1964.

Le Comité a établi et adopté des définitions très générales pour les diverses catégories ou types de fruits et légumes traités, et il s'est mis d'accord sur le genre de normes qu'il y aurait lieu de mettre au point pour commencer. Il est convenu que ce seront des normes minimum, étant entendu que, pour certains produits, il pourrait y avoir, outre la norme minimum, plusieurs normes de qualité.

On a suggéré un schéma général de norme par produit individuel, schéma comprenant les grandes rubriques ci-après, avec, le cas échéant, les sous-rubriques nécessaires:

1. Description et désignation du produit
2. Substances alimentaires ajoutées et autres additifs
3. Qualité
4. Remplissage du récipient
5. Tolérances
6. Procédures d'échantillonnage et d'examen
7. Etiquetage du récipient

Les travaux préparatoires relatifs aux projets de normes ont été assignés aux sous-comités suivants:

<u>Produit</u>	<u>FRUITS EN BOITE</u> <u>Assigné à</u>	<u>En collaboration avec</u>
1. Pêches	Etats-Unis d'Amérique	Australie, Afrique du Sud
2. Macédoine de fruits	Australie	Etats-Unis
3. Cocktail de fruits	Etats-Unis	Australie
4. Ananas	Afrique du Sud	Etats-Unis
5. Compote de pommes	Canada	Pays-Bas, Etats-Unis
6. Grapefruit en quartiers	Israël	Etats-Unis
7. Prunes	Royaume-Uni	Pays-Bas
8. Fraises	Pays-Bas	Royaume-Uni
9. Framboises	Royaume-Uni	Pays-Bas

<u>Produit</u>	<u>LEGUMES EN BOITE</u> <u>Assigné à</u>	<u>En collaboration avec</u>
1. Asperges	Pays-Bas	Danemark, Etats-Unis Suède, Pays-Bas, Da- nemark
2. Poids	Royaume-Uni	
3. Haricots verts et Haricots beurre	Canada	Etats-Unis
4. Maïs sucré	Canada	Etats-Unis
5. Tomates	Etats-Unis	Canada, Australie, Italie (Consult.)

<u>Produit</u>	<u>AUTRES PRODUITS</u> <u>Assigné à</u>	<u>En collaboration avec</u>
1. Confitures	Royaume-Uni	Suisse, Pays-Bas
2. Fruits déshydratés de la vigne Pour commencer : Raisins secs-Sul- tanines	Etats-Unis	Australie

<u>Tâche</u>	<u>AUTRES TACHES BENEVOLES ASSIGNEES</u> <u>Assignée à</u>	<u>En collaboration avec</u>
Procédures d'échan- tillonnage (voir Rap- port sur la réunion pour les détails rela- tifs à cette tâche)	Etats-Unis	Suède, Australie, Royaume-Uni
Rassembler des données sur le degré de concen- tration du sirop, à la mise en boîte et au bout d'une certaine période (voir Rapport sur la réunion pour les détails relatifs à cette tâche)	Australie, Canada Israël, Pays-Bas Afrique du Sud, Etats- Unis, Royaume-Uni	Transmission des élé- ments au Président pour le 1er septembre 1964 (De l'avis du Président, le 1er jan- vier 1965 devrait être pris maintenant comme date la plus rapprochée)
Dimensions des récipients	Le délégué de la Polo- gne, qui représente aussi l'ISO, enverra à chaque pays ayant participé à la réunion de Washington une liste des dimensions ISO pour récipients	

Les délégués ont été d'accord pour estimer que le Comité ne devrait pas entreprendre pour l'instant, l'élaboration des normes concernant les prunes déshydratées étant donné que la Commission Economique pour l'Europe (CEE) travaille actuellement à élaborer des normes applicables à ce produit, même si la portée n'est que régionale. L'opinion générale a été en outre que le Comité devrait appeler l'attention de la Commission sur la question, en recommandant que les normes relatives aux prunes déshydratées soient traitées avec la CEE sur une base conjointe, si un tel arrangement est réalisable dans des conditions satisfaisantes.

Le Comité a été généralement d'accord pour accepter d'assumer la responsabilité de la normalisation en matière de légumes secs. Une certaine incertitude s'étant manifestée sur la question, le président a déclaré qu'elle serait renvoyée à la Commission, afin que celle-ci décide si le Comité doit se charger d'étudier des normes pour ces produits. La définition des fruits et des légumes déshydratés a été modifiée afin d'y inclure les graines mûres (sèches) de certaines légumineuses, pour le cas où la Commission concluerait que le Comité doit s'en occuper.